

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la : Pétition de M. Gwennaël Bolomey et Mme Ariane Miéville Garcia - Pour la modération du trafic à l'avenue Louis-Vulliemin et à la route du Signal - Pour des rues plus sûres, moins bruyantes et plus conviviales - Pour une limitation de la vitesse des véhicules à 30 km/h (PE21/018)

Présidence : Céline MISIEGO

Membres présents : Romane BENVENUTI ; Derya CELIK ; Charlotte DE LA BAUME (remplace Mme SCHALLER) ; Christine GOUMAZ ; Mountazar JAFFAR ; Françoise PIRON ; Yvan SALZMANN ; Constance VON BRAUN (rapporteuse).

Membres excusés : Antoine PIGUET ; Maurane VOUGA ; Yohan ZIEHLI.

Membres absents : --

Représentant-e-s de la Municipalité :
Florence GERMOND, directrice de Finances et Mobilité
Patrick ETOURNAUD, chef du service Mobilité et aménagement des espaces publics.

Pétitionnaires : Ariane MIEVILLE; Gwennaël BOLOMEY

Notes de séances Frédéric TETAZ

Lieu : Salle des commissions, Hôtel de Ville, place de la Palud 2

Date : 11 mai 2022

Début et fin de la séance : 16h00 – 18h00

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Madame la Municipale :

Les pétitionnaires présentent - en deux volets - leur pétition qui demande une limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'axe Signal-Vuillemin, identifié par elles et eux comme une brèche dans les grands axes empruntés par les pendulaires.

Les pétitionnaires ont su que les riverains de la rue du Pavement sud ont été consultés sur cette thématique et souhaiteraient l'être également pour les tronçons qui les occupent.

Premier volet : la rue Vuillemin

Le pétitionnaire décrit cette rue comme étroite, avec un virage en épingle, bordée d'un trottoir qui n'est pas aux normes. Elle est à sens unique à la montée pour les voitures tandis que les cyclistes peuvent l'emprunter dans les deux sens. Les cyclistes empruntent de plus en plus ce tronçon, ce d'autant plus depuis l'avènement des vélos électriques. Les voitures empiètent sur la piste cyclable, tout comme les bus lorsqu'il faut croiser. Les voitures qui se parquent dans la rue pour charger ou décharger empêchent le flux. Il y a aussi beaucoup de nuisances sonores dues à la réflexion du son sur la molasse. Actuellement la vitesse maximale est fixée à 40 km/h, l'abaisser à 30 km/h permettrait de diminuer les risques d'accidents et les nuisances sonores.

Conseil communal de Lausanne

Deuxième volet : la route du Signal :

La pétitionnaire raconte qu'il y a déjà eu des pétitions pour mettre la route du Signal à sens unique et pour poser des radars. D'ailleurs, des aménagements ont été faits pour la partie haute de la route, mais pas pour sa partie basse. La déclivité de cette rue et son tronçon rectiligne font que les automobilistes ont tendance à accélérer. Les bus et les véhicules montent sur le trottoir pour arriver à se croiser. La visibilité est mauvaise pour toutes les personnes qui sont du côté droit à la montée. De plus, la sortie des habitants de leur maison et la traversée de la route est rendue difficile par ce manque de visibilité. Il y a une ligne jaune qui permet aux piétons de déambuler sur la chaussée, mais là aussi, l'étroitesse rend cette ligne peu sécurisée. La glissière sécurise les voitures en descente et évite que celles-ci ne « passent en bas » en cas de sortie de route. Toutefois cette glissière est un problème pour les cyclistes en cas de choc. Il y a eu un accident à cet endroit et une personne y est décédée l'année passée.

Au vu de ce qui précède, **les pétitionnaires** souhaitent que la vitesse soit réduite sur l'axe Vuillemin/route du Signal. Ils sont conscients que la réduction de la vitesse ne résoudra pas tous les problèmes évoqués, mais cela pourra contribuer à en résoudre certains. Ils trouveraient par ailleurs cohérent que cette diminution se fasse en même temps que la diminution de vitesse sur la route du Pavement.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que la Municipalité a l'intention d'étendre au maximum les zones 30 sur l'ensemble des quartiers de la ville. Il y a un plan pour le déploiement de ces zones dans les quartiers. Le préavis 2022/07 « Rues Vivantes II » a été traité par la commission 55 qui s'est réunie le 3 mai 2022. Le préavis devrait être traité par le Conseil communal avant l'été. En principe, s'il n'y a pas d'opposition, il devrait être possible de passer la rue Vuillemin en zone 30 d'ici la fin de l'année. Sur la route du Signal, la diminution de la vitesse est aussi prévue, mais c'est un peu plus compliqué à mettre en place et le calendrier prévoit une échéance dans les deux ans.

Un commissaire abonde dans le sens des pétitionnaires et témoigne de son soutien étant usager piéton lui-même.

Une commissaire dit que les pétitionnaires ont relevé la présence de vélos en plus grand nombre, notamment sur les trottoirs. Il faut que les aménagements soient prévus pour l'ensemble des mobilités (poussettes, vélos, etc.). Les vélos peuvent aussi être dangereux pour les piétons.

Le pétitionnaire rejoint la conseillère et souhaiterait qu'un jour la rue devienne sans transit automobile. Il relève que l'ensemble des personnes habitant les immeubles qui bordent ces rues ont signé la pétition.

La pétitionnaire suggère de mettre un feu rouge pour les bus en bas de la route du Signal pour faciliter leur croisement et éviter qu'ils ne montent sur les trottoirs.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que l'aménagement de la zone 30 sur la route du Signal est plus complexe pour les raisons évoquées par les pétitionnaires.

Audition de Madame la Municipale sans la présence des pétitionnaires :

Une commissaire demande si la solution des feux évoquée par les pétitionnaires a été étudiée par la Municipalité.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité répond que la route du Signal est un projet plus complexe, raison pour laquelle elle a été mise à la fin du « projet zone 30 ». La zone 30 ne veut pas dire qu'il suffit de poser un panneau de limitation de la vitesse à 30 km/h, il peut y avoir des reprises de l'aménagement constructif, un changement des régimes de circulation, des réadaptations des arrêts de bus. Le projet est encore à faire. Pour Vuillemin, comme il s'agit d'un projet assez simple techniquement, les crédits sont déjà prévus dans les budgets annuels. Cela ne dépend pas du préavis

Conseil communal de Lausanne

2022/07 « Rues Vivantes II ». Le projet Signal dépend quant à lui du préavis « Rue Vivantes II » pour son financement et précisément, il est plus complexe pour répondre à toutes les attentes.

Monsieur le chef du Service Mobilité et Aménagement des espaces publics ajoute que les compétences communales et municipales sont restreintes pour élargir l'emprise du domaine public sur cet axe. Pour élargir les trottoirs, il faudrait acquérir des terrains, ce qui est très compliqué, coûteux et long. Il faut donc trouver des solutions avec l'espace à disposition.

Une commissaire revient sur la question de la consultation et demande si cela est prévu.

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que pour Vulliemmin, l'aménagement est simple. Une présentation sera faite mais sans consultation préalable pour mettre rapidement en place les aménagements prévus. Pour la route du Signal et du Pavement, il y aura des consultations.

Délibération de la COPET :

Une commissaire relève que la demande de la pétition va être en partie réalisée par la Municipalité, dès lors à son avis une communication suffit.

Une commissaire souligne que les pétitionnaires font des propositions auxquelles la Municipalité semble ne pas avoir pensé. Ces pistes méritent d'être étudiées. La Municipalité est encore au stade de la réflexion pour certains projets dans ce quartier, le renvoi pour rapport-préavis pourrait donc permettre à la Municipalité et de donner un échéancier, d'explorer les pistes des pétitionnaires et, pour chacune d'elles, d'indiquer ce qu'elle pourrait réaliser, ce à quoi elle renonce et pourquoi.

Une commissaire rappelle que la demande de la pétition est la modération de la vitesse. L'argumentaire est plus fourni mais les pétitionnaires n'ont pas signé celui-ci mais bien la pétition.

Une commissaire souligne que madame la Municipale a précisé que les premières étapes des aménagements allaient être présentées devant le plénum avant l'été et craint que le rapport préavis ne ralentisse ce déploiement. Elle plaide pour un renvoi pour communication. Ce à quoi **un commissaire** se rallie. Il explique que la Municipale et son Chef de service ont dit être conscients des problèmes, ont exprimé la nécessité d'aller dans le sens des pétitionnaires dans la mesure des espaces à disposition, des aspects légaux et des différents calendriers déjà établis par la Ville sur cette thématique.

Une commissaire dit que la Municipalité va de toute façon devoir étudier un certain nombre de points à propos de la route du Signal, ce qui signifie qu'un futur préavis devra être déposé par la Municipalité. Celle-ci pourrait donc étudier les pistes des pétitionnaires en même temps et se déterminer sur ces aspects dans le même document.

Un commissaire craint également qu'un renvoi pour rapport-préavis ralentisse la mise en place de ce qui est prévu pour cette année. Il note que les membres du Conseil pourront vérifier que la communication ira dans le sens souhaité par les pétitionnaires. Si ce n'était pas le cas, il conviendrait alors d'entreprendre d'autres démarches.

Une commissaire, ayant siégé dans la commission 55 qui a traité le préavis 2022/07 « Rues vivantes II », estime que ce préavis va dans le bon sens et répète que si les aménagements prévus à la route du Signal sont prévus à la fin du projet c'est parce que la Municipalité a encore besoin de temps pour étudier plusieurs aspects.

La présidente demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 8 voix. Elle demande qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 1 voix.

Conseil communal de Lausanne

Conclusion(s) de la commission :

Par 8 voix pour étude et communication et 1 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication

Lausanne, le 20 mai 2022

La rapportrice :
Constance von Braun
